CONSEIL MUNICIPAL

Compte-Rendu de la réunion Du 16 Décembre 2014

ORDRE DU JOUR:

- 1. Adoption du compte rendu de la séance précédente
- 2. Informations du Maire
- 3. Ouverture d'une ligne de crédit de trésorerie -LCT
- 4. Budget 2014 Modifications de crédits
- 5. Budget 2014 Modifications de crédits
- 6. Budget 2014 Révision des AP/CP
- 7. Participation des Communes à l'achat de matériels nécessaires au travail du RASED
- 8. Convention annuelle avec l'association ACEP
- 9. Budget 2014 Remboursement par des tiers
- 10. Budget 2014 Admission en non valeur d'un produit irrécouvrable
- 11. Tarifs communaux 2015
- 12. Tarifs municipaux Vacation funéraire 2014
- 13. Transfert de propriété du Collège Voltaire
- 14. Convention de mise à disposition d'un bâtiment communal avec l'ASER
- 15. Aménagement de l'éclairage public Participation communale
- 16. Taux d'avancement de grades 2015
- 17. Tableau permanent des effectifs
- 18. Délégation au Maire en vertu de l'Article L 2122-22 du Code Général des Collectivités

L'an deux mille quatorze, le seize Décembre à 18 h 00, le Conseil municipal de SAINT FLORENT SUR CHER, légalement convoqué le huit Décembre, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Roger JACQUET, Maire.

<u>Etaient présents</u>: Mmes et Mrs JACQUET Roger, Maire – LAMBERT Jacques – JACQUET Marc – DEBOIS Anne-Marie – TABARD Alain – DEMAY Françoise – BOUCHER Mireille – LASNE Marie (arrivée à 18 h 09) – LEMKHAYER Kamal (arrivé à 18 h 09), Adjoints BARRY François – BREUILLE Sylvie – MILLOT-MAYSOUNABE Olivier – MICHEL Carole – DURIEUX Olivier – TEILLET Jean-François – MOUTTOU Emmanuelle – ROUSSEAU-GAY Eva – PROGIN Nicole – VOISINE Joël ROBERT Marinette – CHARRETTE Philippe – LEPRAT Monique (arrivée à 18 h 09) – BEGASSAT Jean-Claude – DELAVAUD Pierre.

<u>Etaient représentés</u>: Mr et Mmes BUSSIERE Laurence – SEBA Hakim – TOURNEZIOT Amandine BEAUDOUX Marie-Claude avaient remis leurs pouvoirs respectivement à Mrs JACQUET Marc – LAMBERT Jacques – JACQUET Roger – BEGASSAT Jean-Claude.

Etaient absents: Mrs et Mmes LASNE Marie (arrivée à 18 h 09) – LEMKHAYER Kamal (arrivé à 18 h 09) – AIT BAHA Moustapha – LEPRAT Monique (arrivée à 18 h 09).

Secrétaire de séance : Mme DEBOIS Anne-Marie.

En exercice: 29 Présents: 21 puis 24 Procurations: 4 Votants: 21 puis 24 Absent: 1

Avant l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire propose de retirer le point n° 8 – Convention annuelle avec l'Association ACEP car ce dossier nécessite de plans amples informations. Avis favorable de l'ensemble des membres présents.

1.-ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA PRECEDENTE REUNION

A l'unanimité

2.-INFORMATIONS DU MAIRE

Remerciements de l'Union départementale des Associations Familiales du Cher pour avoir permis d'organiser une réunion d'information des représentants familiaux «CCAS » en mettant la salle Roseville à disposition le 19 Novembre dernier.

3. - OUVERTURE D'UNE LIGNE DE CREDIT DE TRESORERIE -LCT-

Monsieur Marc JACQUET, Adjoint délégué aux finances, informe le conseil municipal qu'il semble souhaitable afin de gérer au mieux la trésorerie de la Commune, de procéder au renouvellement d'une ligne de Trésorerie.

Il rappelle que pour l'année 2014, une ligne de trésorerie Interactive est en place jusqu'au 20 décembre 2014 avec la Caisse d'Epargne −montant de 400 000€-.

Pour l'ouverture d'une LCT, 4 organismes bancaires ont été sollicités le 24 novembre 2014 ; il s'agit de la Banque Postale, de la Caisse d'Epargne, du Crédit Agricole et du Crédit Mutuel.

Au 2 décembre, date butoir de dépôt des offres, 2 établissements ont adressé un dossier.

Les propositions sont les suivantes :

1- LE CREDIT MUTUEL : offre « classique » du 2 décembre 2014

<u>Tirage & remboursement des fonds</u> : au gré de la Commune –durée de droit de tirage une année complète à compter de la date de signature.

Tirage par virement jour J avant 14h sur présentation d'un appel de fonds

Règlement des intérêts : A la fin de chaque trimestre civil. Base de calcul / 360 jours

Base du taux : Index EURIBOR 3M -à titre indicatif l'index de novembre est de 0.08113%

Marge: +1.45%

Commission de réservation : 0.10% du montant plafond soit 400€.

<u>Commission de non utilisation</u> : 0.20% calculée sur le montant non utilisé et payable en même temps que les intérêts.

2- CAISSE D'EPARGNE : offre « Internet » du 2 décembre 2014

<u>Tirage & remboursement des fonds</u> : au gré de la Commune (suivant créneaux horaires de saisie prédéfinis par la Caisse d'Epargne)

Règlement des intérêts : chaque mois civil par débit d'office. Base de calcul / 360 jours Base du taux : Index EURIBOR 1 semaine –à titre indicatif l'index au 27/11 est de 0.029%

Marge: +1.55% Frais de dossier: 520€

<u>Commission d'engagement et de mouvement</u> : offerts

Commission de non utilisation : 0.10% de la différence entre le montant de la LCI et l'encours

quotidien moyen -périodicité mensuelle-.

La Banque Postale n'a pas souhaité se positionner.

Le Crédit Agricole n'a pas répondu.

Les membres de la Commission des Finances ont étudié le 3 décembre 2014 les propositions réceptionnées.

La ville s'engage d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires au budget communal, les sommes nécessaires au remboursement des échéances.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de retenir l'offre du CREDIT MUTUEL pour un montant de réservation de 400 000€, et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer le contrat et tous les documents nécessaires au bon déroulement de ce dossier.

4. - BUDGET 2014 - MODIFICATIONS DE CREDITS

Monsieur Marc JACQUET, Adjoint délégué aux Finances expose que ces modifications budgétaires ont été présentées à la Commission des Finances du 3 Décembre 2014, il convient d'inscrire les crédits énoncés ci-après :

SECTION DE FONCTIONNEMENT -INSCRIPTION DE CREDITS POUR 21 757€-

SECTION D'INVESTISSEMENT -INSCRIPTION DE CREDITS POUR 23 797€-

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal se prononce, à l'unanimité, sur l'ensemble des ces modifications de crédits.

5. - BUDGET 2014 - MODIFICATIONS DE CREDITS

Monsieur Marc JACQUET, Adjoint délégué aux Finances explique que les modifications ci-dessous concernent :

- 1) Les Crédits des Autorisations de Programme 7, 8 et 9,
- 2) Une partie de la subvention « programme 2013 » versée par le Conseil Général du Cher,
- 3) L'inscription d'une participation dans le cadre des investissements liés à la création de l'Epicerie Sociale et Solidaire.

SECTION D'INVESTISSEMENT -REDUCTION DE CREDITS POUR 143 757€-

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal se prononce, à l'unanimité, sur l'ensemble des ces modifications de crédits.

6. - BUDGET 2014: REVISION DES AP / CP

Exposé de Monsieur Marc JACQUET, Adjoint délégué aux Finances

ANNEXE BUDGETAIRE: AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

La procédure relative au vote des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (A.P. / C.P.) est fixée à l'article R.2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales et son application suivant le décret n° 97-175 du 20 février 1997.

Il est rappelé que la gestion des A.P. / C.P. vise à s'inscrire dans une démarche pluriannuelle en planifiant la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier, mais aussi organisationnel et logistique :

- Les A.P. constituent la limite supérieure du financement des investissements. Elles demeurent valables, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées :
- les C.P. constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des A.P. correspondantes. L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement;

La modification du tableau des A.P. / C.P. doit se faire par délibération du conseil municipal.

Il est nécessaire de procéder à la révision des montants AP / CP qui avaient été portés en annexe IV-B2.1 du budget primitif 2014 ; en voici le détail ci-après :

- Concernant les Autorisations de Programme la révision totale est en baisse pour 268 117€, (Rappel : les AP n°1, 2, 3 et 5 se sont soldées en 2013)

- Concernant les Crédits de Paiement 2014 la révision totale est en baisse pour 297 145€.

AP N° 6 -CONCESSION ET TRAVAUX D'AMENAGEMENT « ZAC DU BOIS D'ARGENT »-

Cette AP inscrite depuis le budget primitif 2013 pour 3 294 721€ reste inchangée.

Suite aux avances versées à la SEM TERRITORIA pour son action 2013 & 2014, le réajustement des CP est le suivant :

AP N° 7 -« GIRATOIRE RN151 / RUE DE VERDUN / CHEMIN DU GRAND BREUIL»-

Cette AP inscrite au budget primitif 2014 pour 449 700€ reste inchangée.

Au niveau des CP, le réajustement est le suivant :

Rappel BP 2014 Réalisations 2014 Correction

- 2014 = 29 700€

- N et + =
$$420\ 000€$$
 $449\ 700€$
Réalisations 2014 Correction

- 29 700€

+ 29 700€ (estimatif)

AP N° 8 -« QUARTIER DU BREUIL : VRD / LOTISSEMENT PAVILLONS HLM RUE DE BERRY»-

Cette AP inscrite au budget primitif 2014 pour 601 200€ doit être révisée.

Les crédits de travaux prévus initialement pour 598 604€ étant à la baisse, le montant total de l'AP doit être ramené à 333 235€.

Au niveau des CP, le réajustement est le suivant :

AP N° 9 —« ETUDE POUR LA RECONSTRUCTION D'UNE ECOLE PRIMAIRE»-

Cette AP inscrite au budget primitif 2014 pour 150 000€ doit être révisée.

Les crédits de frais d'études prévus initialement pour 4 000€ étant à la baisse, le montant total de l'AP doit être ramené à 149 848€.

Au niveau des CP, le réajustement est le suivant :

- 2014 = 6 000€ -
$$\frac{\text{Rappel BP 2014}}{150\ 000€}$$
 - $\frac{\text{Réalisations 2014}}{3\ 848€}$ - $\frac{\text{Correction}}{-2\ 152€}$ - $\frac{144\ 000€}{150\ 000€}$ + $\frac{150\ 000€}{-2\ 152€}$

Interventions

Monsieur MILLOT MAYSOUNABE demande si ces AP – CP sont limitées dans le temps ?

Réponse négative, elles disparaissent lorsqu'elles sont achevées.

Monsieur DELAVAUD demande la signification du numéro attribué

Réponse ce numéro identifie l'opération, celui-ci ne sera jamais réutilisé pour une autre opération ce qui permet de dénombrer les autorisations utilisées

Monsieur VOISINE relève une différence sur le montant total de l' AP n° 9 soit 149 848 € Réponse : une erreur s'est glissée, il faut lire sur la ligne N et + : + 2000 € et non -. Il est rappelé que le Conseil doit seulement se prononcer sur les mouvements 2014 de ces différentes autorisations et crédits de paiement.

Après la séance, un entretien entre Monsieur CHARRETTE, Monsieur Marc JACQUET et Madame la responsable du Service Comptabilité a permis de corriger la révision totale des AP soit 268 117 € au lieu de 270 117 € relatif au + 2000 € de l'AP n° 9

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal se prononce, à l'unanimité, sur les différentes révisions des AP/CP détaillées ci-dessus et récapitulées dans le tableau annexé.

7. - PARTICIPATION DES COMMUNES A l'ACHAT DE MATERIELS NECESSAIRES AU TRAVAIL DU RASED (Réseau Aide Spécialisée aux Elèves en difficulté) — Année scolaire 2014/2015

Madame BOUCHER, Adjoint délégué aux Affaires scolaires, expose que comme les années passées, le service des affaires scolaires va adresser une demande de participation financière aux communes dont les élèves sont susceptibles de fréquenter le RASED.

L'aide sollicitée pour l'année scolaire 2014/2015 concerne uniquement les crédits de fonctionnement qui s'élèvent à la somme de 1 080€.

Après le calcul effectué au prorata du nombre d'élèves inscrits à la rentrée de septembre 2014, le service comptabilité – finances présente la répartition du coût de fonctionnement de la manière suivante :

- ARCAY (57 élèves)	: 43€
- CHAROST (106 élèves)	: 80€
- CIVRAY (83 élèves)	: 63€
- LE SUBDRAY (92 élèves)	: 70€
- LUNERY (181 élèves)	: 137€
- MORTHOMIERS (85 élèves)	: 64€
- PLOU (51 élèves)	: 39€
- SAINT AMBROIX (24 élèves)	: 18€
- SAINT CAPRAIS (76 élèves)	: 58€
- VILLENEUVE SUR CHER (48 élèves)	<u>: 36 €</u>

608 € pour un total de 803 élèves

Reste à la charge de la Commune de SAINT FLORENT S/CHER 472 € pour un total de 622 élèves.

Interventions :

<u>Madame BOUCHER</u> signale qu'une réflexion se fera pour l'année scolaire 2015/2016 sur les participations des communes qui jusqu'à présent participent seulement aux frais d'acquisition de matériels et non sur les frais réels de fonctionnement (locaux, fluides, etc...)

<u>Madame LEPRAT</u> demande des explications sur le nombre d'élèves cité car ce ne sont pas tous ces élèves qui fréquentent le RASED

<u>Réponse</u> le calcul se fait au prorata du nombre d'élèves, car l'effectif du RASED est variable et différent chaque année. Il est précisé qu'en 2013, les Communes d'ARCAY et de ST AMBROIX n'ont pas payé

Monsieur DURIEUX remarque que si les communes ne paient pas, la charge financière est imputée à ST FLORENT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal se prononce, à l'unanimité, sur le montant des participations à solliciter auprès des Communes.

9. - BUDGET 2014 - REMBOURSEMENTS PAR DES TIERS

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de décider le remboursement du coût de reproduction de clés d'accès au dojo du Stade M-Baquet et à la salle Pierre Mendès-France suite à la démarche effectuée par 3 associations Florentaises. Il s'agit de :

DOJO – STADE BAQUET :

o Boxe Thaïlandaise: 1 clé pour 59.12€ TTC,

o Association Body Taekwondo : 1 clé pour 59.12€ TTC.

SALLE PIERRE MENDES-France :

USF gymnastique : 3 clés pour 177.37€ TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, le remboursement de ces frais.

10. - BUDGET 2014 : ADMISSION EN NON VALEUR D'UN PRODUIT IRRECOUVRABLE DE 2008

Exposé de Monsieur Marc JACQUET, Adjoint délégué aux Finances

DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR N° 1435090531 ETABLIE PAR LA TRESORERIE MUNICIPALE DE ST FLORENT S/CHER LE 28/11/2014 POUR 83.20€ SUR UNE CREANCE DE 2008 :

Restaurant scolaire : 83.20€ / repas de cantine réglés par chèque (sans provision)

Il doit être constaté à l'article 6541 « créances admises en non-valeur » un montant de 83.20€. Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur l'admission en non valeur de ce produit irrécouvrable.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, cette admission en non valeur.

11. - TARIFS COMMUNAUX 2015

Monsieur Marc JACQUET, Adjoint délégué aux Finances fait part que le Conseil municipal du 27 Novembre 2014 a entériné l'ensemble des tarifs communaux pour l'année 2015.

Or, il a été constaté qu'une omission a été faite dans les tarifs concernant le Cinéma Le Rio pour ce qui concerne les tarifs promotionnels réservés au moins de 14 ans.

Il s'agit de rajouter :

- Tarif promotionnel Numérique 2D réservé au moins de 14 ans : 4.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte, à l'unanimité, ce nouveau tarif.

12. - TARIFS MUNICIPAUX – VACATION FUNERAIRE 2014-

Monsieur Marc JACQUET, Adjoint délégué aux Finances expose que conformément à l'article R2213-48 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de mettre en place une tarification complémentaire pour les vacations funéraires.

En effet, jusqu'à présent une vacation plein tarif était facturée pour chaque corps.

Dorénavant, il doit être tarifé une ½ vacation à partir du 2ème corps en cas d'exhumation de plusieurs corps d'une même sépulture, suivie d'une réinhumation dans le même cimetière, d'une translation et d'une réinhumation dans un autre cimetière de la même commune ou dans une autre commune ou d'une crémation.

Comme actuellement la vacation est de 20.60€, il doit être porté dans les tarifs communaux le coût d'une ½ vacation à 10.30€.

Après en avoir délibéré, le Conseil se prononce, à l'unanimité, sur l'application de cette ½ vacation pour l'année 2014.

13. - TRANSFERT DE PROPRIETE DU COLLEGE VOLTAIRE

Monsieur le maire expose qu'en application des dispositions des Lois modifiées n° 83-8 du 7 Janvier 1983 et n° 83-663 du 22 Juillet 1983 sur la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat, un procès verbal de mise à disposition des biens immeubles à usage scolaire du second degré à été signé le 12 Juin 1986 entre le Conseil Général du Cher et la Commune de SAINT FLORENT SUR CHER concernant le Collège Voltaire, propriété communale.

La Loi n° 2004-809 du 13 Août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, notamment en son article 79 qui complète l'Article L 213-3 du Code de l'Education, il convient de revoir la propriété des biens immobiliers des collèges appartenant aux communes, groupements de communes ou syndicats intercommunaux. Il ressort de ces dispositions que ces biens immobiliers peuvent être transférés en pleine propriété au Département, à titre gratuit et sous réserve de l'accord des parties, afin de clarifier les conditions d'exercice de la compétence par la Collectivité.

Par courrier du 7 Juillet 2014, le Conseil Général a confirmé sa volonté de transférer à son profit la propriété du Collège Voltaire sis Rue de Berry cadastré Section AK n° 508 et 61, intention qui a été validée par Monsieur le Maire en date du 20 Août 2014 en précisant que les équipements sportifs (plateau sportif de la Rue de Verdun) et les abords du Collège (voirie et parkings) resteront la propriété de la Ville.

Le 24 Novembre 2014, une réunion de concertation entre les services du Conseil Général, les services municipaux, le principal du Collège et Monsieur le Maire s'est tenue et a entériné ces termes, toutefois, les services du Conseil Général ont bien stipulé quand aucun cas, le Conseil Général conservera les deux logements (propriété communale) destinés à la direction du Collège sis Rue du Grand Meaulnes.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal donne, à l'unanimité, son accord sur le transfert, au Département du Cher, des biens immobiliers du Collège Voltaire situés sur les parcelles AK n° 508 et 61, à titre gratuit et autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes à intervenir afférents à ce transfert.

14. - <u>CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN BATIMENT COMMUNAL AVEC L'ASER</u>

Monsieur le Maire fait part que par courrier du 21 Octobre 2014, l'Association solidarités Emplois Ruraux (ASER) a sollicité le renouvellement de la convention de mise à disposition d'un local sis dans le bâtiment « Salles Danielle DARRIEUX » à Massoeuvre qui s'achève le 31 Décembre 2014.

Vu l'Arrêté préfectoral n° 2014/012 DPF en date du 27 Février 2014 portant autorisation de travaux pour la création et l'entretien sur le domaine public fluvial de l'Etat à la Communauté de Communes FERCHER Pays Florentais,

Vu la délibération en date du 1^{er} Décembre 2014 du Conseil Communautaire de FERCHER approuvant les termes de la convention relative au partenariat entre la Communauté de Communes FERCHER Pays Florentais et l'ASER et la validant pour une durée de trois années à compter du 1^{er} Janvier 2015,

Considérant que pour assurer son activité, l'Association a besoin d'un local servant de bureau et de salle de réunions, après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition du local sis à Massoeuvre du 1^{er} Janvier 2015 au 31 Décembre 2018.

15. - AMENAGEMENT DE l'ECLAIRAGE PUBLIC – PARTICIPATION COMMUNALE

Monsieur le Maire informe que dans le cadre du transfert de compétence Eclairage public au S.D.E. 18, il s'avère que la rénovation de l'éclairage public est prise en charge à 50 % par le SDE 18. Celui-ci vient de transmettre deux plans de financements concernant des pannes constatées sur des candélabres situés :

- Square Henri Barbusse pour un montant total HT de 1 256.00 € restant à charge pour la Commune : 628.30 €
- Le Chatelier pour un montant total HT de 1 014.00 € restant à charge pour le Commune : 507.00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer les plans de financements prévisionnels.

16. - TAUX D'AVANCEMENT DE GRADES 2015

Monsieur le Maire explique que depuis la réforme du statut en 2007 et conformément à la disposition prévue à l'article 49 modifié de la loi du 26 janvier 1984, le Conseil Municipal doit fixer par délibération après avis du CTP les ratios d'agents susceptibles d'être promus à un grade d'avancement par rapport au nombre de ceux qui sont promouvables.

Les dispositions en vigueur n'imposent pas que le taux de promotion retenu soit identique pour tous les grades. De plus, l'autorité territoriale reste libre de procéder ou non à l'inscription d'un agent sur le tableau d'avancement annuel. Enfin, à tout moment, les taux peuvent être révisés par délibération après nouvel avis du Comité Technique Paritaire.

En conséquence, suite à la présentation du dossier au Comité Technique Paritaire du 25 novembre 2014, les taux d'avancement de grades ci-dessous sont proposés à l'approbation du Conseil Municipal.

Les avancements seront ensuite présentés à la Commission Administrative Paritaire qui se réunira à la fin du mois de mars 2015 au Centre de Gestion du Cher, avec pour date d'effet le 1^{er} janvier 2015.

Catégorie C

Grades d'avancement de la filière administrative :	
Adjoint administratif principal de 1ère classe	0 %
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	100 %
Adjoint administratif de 1ère classe	0 %
Grades d'avancement de la filière technique :	
Agent de maîtrise principal	100 %
Adjoint technique principal de 1ère classe	100 %
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	100 %
Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	50 %
Grades d'avancement de la filière animation :	
Adjoint d'animation principal de 1ère classe	0 %
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	0 %
Adjoint d'animation de 1 ^{ère} classe	0 %
Grades d'avancement de la filière culturelle :	
Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe	0 %
Adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe	0 %
Adjoint du patrimoine de 1ère classe	0 %
Grades d'avancement de la filière médico-sociale :	
Auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe	0 %
Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe	100 %

ATSEM* principal de 1 ^{ère} classe ATSEM principal de 2 ^{ème} classe *ATSEM = Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles	0 % 100 %
Grades d'avancement de la filière police municipale: Brigadier-chef principal Brigadier	0 % 0 %
Catégorie B	
Grades d'avancement de la filière administrative : Rédacteur principal de 1ère classe Rédacteur principal de 2ème classe Grades d'avancement de la filière technique : Technicien principal de 1ère classe Technicien principal de 2ème classe Grades d'avancement de la filière animation : Animateur principal 1ère classe Animateur principal 2ème classe Grades d'avancement de la filière médico-sociale : Educateur-chef de jeunes enfants Educateur principal de jeunes enfants	100 % 0 % 0 % 0 % 0 % 0 %
Catégorie A	
Grade d'avancement de la filière administrative : Attaché principal Grade d'avancement de la filière technique : Ingénieur principal Grade d'avancement de la filière médico-sociale :	0 % 0 %
Infirmier en soins généraux hors classe	0 %

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal se prononce, à l'unanimité, sur l'ensemble de ces taux d'avancement pour l'année 2015.

17. - TABLEAU PERMANENT DES EFFECTIFS

Monsieur le Maire explique qu'un agent des Services Techniques Municipaux a réussi le concours de Technicien organisé cette année par le Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne. Il est inscrit sur la liste d'aptitude.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'ouvrir un poste de Technicien au 1^{er} janvier 2015 afin de nommer l'agent sur ce grade, et la fermeture à la même date d'un poste d'Agent de Maîtrise.

Fait à St-Florent-s/Cher, le 18 Décembre 2014

La Secrétaire de séance,

A.M. DEBOIS



AGENCE COLLECTIVITES LOCALES LOGEMENT SOCIAL ET CREDITS SPECIAUX

Mairie de St-Florent
- 5 DEC. 2014
Arrivée 8176

Orléans, 2 décembre 2014

Monsieur le Maire Commune de Saint Florent sur Cher Mairie Place de la République 18400 SAINT FLORENT SUR CHER

Nos réf : VV/FG

Objet: Consultation emprunt

Monsieur le Maire,

Suite à votre demande, nous avons le plaisir de vous indiquer ci-après les conditions d'intervention que nous pourrions appliquer au financement que vous recherchez, sous réserve de l'accord des comités de crédits et des conditions de refinancement du groupe Crédit Mutuel.

Si ces conditions vous agréent, nous vous prions de bien vouloir nous faire parvenir les documents suivants :

Compte administratif de la dernière année,

Budget primitif de l'année en cours,

Répartition de l'encours de la dette,

Etat de la dette,

Etats d'imposition 1259.

Nous vous remercions de nous avoir interrogés pour cette affaire et nous vous précisons que nous sommes à votre disposition pour tout renseignement complémentaire que vous pourriez souhaiter.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations distinguées.

Valérie VANNIER

Responsable Pôle Collectivités Locales et Logement Social

E-mail: valerie.vannier@creditmutuel.fr (02 38 77 61 55 \$\psi 02 38 77 52 44

ODIAC 07 002 7E9 official à la Colona Eddérale de Cetalitation el

DESIGNATION	LIGNE DE CREDIT DE TRESORERIE
Montant Plafond	400.000 €
Devise	Euros
Type de taux	Variable (post-compté)
Mode d'indexation : Index de référence	EURIBOR 3 MOIS MOYENNE 1 MOIS
Marge	1,45 %
Intérêts	Calculés prorata-temporis sur la base des utilisations quotidiennes, en valeur jour «j» du départ des fonds, et valeur jour «j» de réception des fonds par le crédit mutuel, décomptés mensuellement sur la base de l'EURIBOR 3 MOIS MOYENNE 1 MOIS + marge. L'année est comptée pour 360 jours selon les usages du marché monétaire.
Commission initiale de réservation	0,10 % du montant plafond
Commission de non utilisation	0,20 % calculée sur le montant non utilisé et payable en même temps que les intérêts.
Durée	1 an
Paiement des Intérêts	
Périodicité	Trimestrielle à la fin de chaque trimestre civil
Règlement	Dans la semaine qui suit la fin du trimestre civil
Mobilisation et remboursement des	Virement bancaire effectué au profit de la Trésorerie
fonds: Moyen de communication	A jour «j» avant 14h00, sur présentation de l'appel de fonds dûment signé et complété (courrier, courriel signé)
Délai de mobilisation	Date de mise à disposition des fonds.
Date de prise en compte pour le calcul des intérêts	Date de réception des fonds.
Consolidation en prêt	Possible à tout moment selon les conditions du moment



✓ Validité de l'offre : 16/12/2014

Au-delà de cette date, ce sont les conditions du moment qui s'appliquent.

Une réactualisation pourra vous être adressée à votre demande.

<u>La délibération visée par le contrôle de la préfecture ainsi que les documents comptables et administratifs, devant nous parvenir au plus tard le 19/12/2014 pour une émission du contrat avant le 31/12/2014.</u>

Derniers « EURIBOR 3 MOIS moyenné 1 mois » publiés :

Mois	EUR 3 MOIS
Février 2014	0,28871 %
Mars 2014	0,30445 %
Avril 2014	0,33003 %
Mai 2014	0,32516 %
Juin 2014	0,24070 %
Juillet 2014	0,20490 %
Août 201	0,19132 %
Septembre 2014	0,09460 %
Octobre 2014	0,08232 %
Novembre 2014	0,08113 %

Les intérêts sont décomptés mensuellement, leurs paiements s'effectuent à la fin de chaque trimestre civil sans être capitalisés d'un mois à l'autre. Ce différé de paiement qui équivaut à une avance de trésorerie de la part du Crédit Mutuel, égale au montant des intérêts sur les deux premiers mois de chaque trimestre civil, a un impact non négligeable sur la marge effective de la ligne de trésorerie.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Vue d'ensemble dépenses & recettes

Dépenses

Chap.	Libellé du chapitre	Pour mémoire BP+RAR+DMB	Réalisations au 03/12/2014	VOTE	
	Charges à caractère général	2 034 891,72	1 465 576,84	2 770,00	
	60- Achats et Variations de stocks	,	·	1 060,00	
011	61- Services extérieurs			1 710,00	
	62- Autres services extérieurs (sauf art.6218) 63- Impôts, taxes & verst assimilés (sauf art.6336)			0,00	
	Charges de personnel	5 464 024,00	4 992 390,76	-3 303,00	
012	62- Autres services extérieurs (art.6218) 63- Imp., taxes & verst assimilés (art.6331 à 6336) 64 -Charges de personnel				
014	Atténuation de produits	68 719,00	1 691,00	0,00	
014	73-Remboursements sur impots et taxes			0,00	
65	Autres charges de gestion courante	727 900,94	708 072,37	0,00	
	s/s total des dépenses de gestion courante	8 295 535,66	7 167 730,97	-533,00	
66	Charges financières	114 957,79	58 286,01	2 145,00	
67	Charges exceptionnelles	6 415,00	4 442,76	0,00	
022	Dépenses imprévues	2 933,00		-1 060,00	
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	8 419 841,45	7 230 459,74	552,00	
023	Virement à la section d'investissement	71 123,24		21 205,00	
042	Opér.d'ordre de transfert entre sections	352 635,06	107 114,03	0,00	
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	423 758,30	107 114,03	21 205,00	
	TOTAL	8 843 599,75	7 337 573,77	21 757,00	

Recettes

Chap.	Libellé du chapitre	Pour mémoire BP+RAR+DMB	Réalisations au 03/12/2014	VOTE
013	Atténuation de charges	160 110,00	92 037,50	0,00
013	64-Remboursements sur charges de personnel			0,00
70	Produits des services du domaine & ventes diverses	699 350,00	536 599,45	0,00
73	Impôts et taxes	5 015 473,00	4 131 443,56	0,00
74	Dotations et participations	2 634 084,00	2 299 502,61	-200,00
75	Autres produits de gestion courante	57 059,00	48 193,27	0,00
s/s total des recettes de gestion courante		8 566 076,00	7 107 776,39	-200,00
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels	101 281,06	93 101,51	0,00
	Total des recettes réelles de fonctionnement	8 667 357,06	7 200 877,90	-200,00
042	Opér.d'ordre de transfert entre sections	4 221,00	3 674,00	21 957,00
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	4 221,00	3 674,00	21 957,00
	TOTAL	8 671 578,06	7 204 551,90	21 757,00
		+		
	R002 résultat reporté	172 021,69	172 021,69	0,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

21 757,00

8 843 599,75 7 376 573,59

Vue d'ensemble dépenses & recettes

Dépenses

Chap.	Libellé du chapitre	Pour mémoire	Réalisations au	VOTE
ou Op.		BP+RAR+DMB	03/12/2014	VOIE
	Comptes 20, 21 et 23 individualisés en opérations			
op.10	Espaces verts et environnement	48 513,00	28 264,80	0,00
op.11	Autres bâtiments	60 549,00	52 044,42	0,00
op.13	Mission Locale	149 290,00	55 368,87	0,00
op.14	Centre Louis Aragon	37 789,00	33 862,34	0,00
op.15	Cinéma le Rio	28 866,00	18 284,49	0,00
_ '	Restaurant scolaire	46 099,00	32 042,30	0,00
op.17	Médiathèque	35 579,00	26 821,58	0,00
op.18	Police municipale	18 190,00	0,00	0,00
op.30	Salles municipales	4 269,00	388,80	0,00
op.50	Pôle associatif	14 055,00	12 681,40	0,00
op.60	Pôle enfance	30 850,00	17 105,71	-1 667,00
op.62	Secteur Jeunesse	3 355,00	1 246,66	0,00
op.74	Bâtiments scolaires	17 443,00	14 800,01	365,00
op.76	Hôtel de ville	112 105,00	94 110,87	0,00
op.77	Centre technique municipal	56 461,00	43 069,91	0,00
op.79	Travaux de voirie	993 377,00	455 753,64	259,00
op.791	Travaux de VRD quartier Champ des Vignes	887,00	886,31	0,00
op.80	Opérations foncières	202 018,00	200 817,32	0,00
op.81	Bâtiments sportifs	25 110,00	21 387,10	0,00
	S/s Total	1 884 805,00	1 108 936,53	-1 043,00
	Comptes 20 non individualisés en opérations			
204	Subventions d'équipement versées (art.2042)	4 500,00	4 500,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	1 889 305,00	1 113 436,53	-1 043,00
13	Remboursement de subventions	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	588 162,73	521 948,49	7 380,00
020	Dépenses imprévues	16 692,51		-4 497,00
	Total des dépenses financières	604 855,24	521 948,49	2 883,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	2 494 160,24	1 635 385,02	1 840,00
040	Opér.d'ordre de transfert entre sections	4 221,00	3 674,00	21 957,00
O41	Opérations patrimoniales	108 006,89	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	112 227,89	3 674,00	21 957,00
	TOTAL	2 606 388,13	1 639 059,02	23 797,00

D001 résultat reporté	298 541,16	298 541,16
	=	
DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 904 929,29	1 937 600,18

Vue d'ensemble dépenses & recettes

Recettes

Chap.	Libellé du chapitre	Pour mémoire	Réalisations au	VOTE
ou Op.	Recettes individualisées en opérations -pour info	BP+RAR+DMB	03/12/2014	
op.10	Espaces verts et environnement	00,00	0,00	0,00
	Autres bâtiments	00,0	0,00	0,00
op.13	Mission Locale	52 140,00	0,00	0,00
ор.13 ор.14	Centre Louis Aragon	14 416,00	2 351,00	0,00
op.14	Cinéma le Rio	6 020,00	5 999,00	0,00
	Restaurant scolaire	10 657,00	7 007,71	0,00
	Médiathèque	4 956,00	0,00	0,00
	Police municipale	0,00	0,00	0,00
	Salles municipales	0,00	0,00	0,00
	Pôle associatif	0,00	0,00	0,00
	Pôle enfance	1 980,00	1 386,00	0,00
		2 150,00	1 520,00	0,00
	Bâtiments scolaires	0,00	0,00	0,00
	Hôtel de ville	8 638,00	8 176,47	
	Centre technique municipal	0,00	0,00	0,00
ор.77 ор.79	Travaux de voirie	355 380,00	84 493,20	2 592,00
	Travaux de VRD quartier Champ des Vignes	0,00	0,00	
op.80	Opérations foncières	0,00	0,00	0,00
	Bâtiments sportifs	33 550,00	13 244,15	
	·			0,00
16	Emprunts et dettes assimilées non affectées	1 173 300,00	274 000,00	0,00
40	Total des recettes d'équipement		398 177,53	2 592,00
10	Dotations, fonds et reserves (hors 1068)	258 775,00	243 272,50	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (10)	357 193,16	357 193,16	0,00
13	Fonds affectés à l'équipement (art.1346)	00,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières			
024	Produits des cessions d'immobilisations	94 008,94		0,00
	Total des recettes financières	709 977,10	600 465,66	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	2 373 164,10	998 643,19	2 592,00
021	Virement de la section de fonctionnement	71 123,24		21 205,00
040	Opér.d'ordre de transfert entre sections	352 635,06	107 114,03	0,00
O41	Opérations patrimoniales	108 006,89	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	531 765,19	107 114,03	21 205,00
	TOTAL	2 904 929,29	1 105 757,22	23 797,00

Détail des chapitres d'opération d'équipement

Opérations d'équipement modifiées

		Opération n° 50 : POLE A	ASSOCIATIF		
Chap.	Article	Libellé	Pour mémoire	Réalisations au	VOTE
			BP + RAR + DM	03/12/2014	VOIE
		DEPENSES			
	21318	Autres bâtiments publics	6 700,00	6 660,00	0,00
	21568	Autre matériel et outillage d'incendie et de D.C.	109,00	0,00	0,00
21	2183	Matériel de bureau et d'informatique	0,00	0,00	349,00
	2184	Mobilier	695,00	447,73	0,00
	2188	Autres immos corporelles	2 723,00	1 746,47	-349,00
23	2313	Constructions	3 828,00	10 137,75	0,00
				TOTAL :	0,00
		RECETTES -pour information-	7		
13	1318	Autres -subv. D'équipements transférables	0,00	0,00	0,00
				TOTAL :	0,00

		Opération n° 60 : POl	E ENFANCE		
Chap.	Article	Libellé	Pour mémoire	Réalisations au	VOTE
			BP + RAR + DM	03/12/2014	VOTE
		DEPENSES			
20	2051	Concessions et droits similaires	3 182,00	1 471,36	-1 710,00
	21318	Autres bâtiments publics	14 399,00	2 660,40	43,00
21	2183	Matériel de bureau et d'informatique	100,00	99,26	0,00
21	2184	Mobilier	5 895,00	5 819,70	0,00
	2188	Autres immobilisations corporelles	7 274,00	7 054,99	0,00
				TOTAL:	-1 667,00
		RECETTES -pour information-			
13	1318	Subvention d'équipt -autres organismes	1 980,00	1 386,00	0,00
				TOTAL :	0,00

Chap.	Article	Libellé	Pour mémoire	Réalisations au	VOTE
			BP + RAR + DM	03/12/2014	
		DEPENSES			
	2031	Frais d'études	4 000,00	3 847,20	0,00
20	2033	Frais d'insertions	2 000,00	0,00	0,00
	2051	Concessions et droits similaires	439,00	437,93	0,00
	21312	Bâtiments scolaires	2 800,00	2 756,69	0,00
	21568	Autre matériel et outillage d'incendie et de D.C.	283,00	0,00	0,00
21	2183	Matériel de bureau et d'informatique	1 951,00	1 948,16	0,00
	2184	Mobilier	603,00	575,68	0,00
	2188	Autres immobilisations corporelles	5 732,00	5 234,35	365,00
				TOTAL :	365,00

Détail des chapitres d'opération d'équipement

Opérations d'équipement modifiées -fin-

Chap.	Article	Libellé	Pour mémoire	Réalisations au	VOTE
			BP + RAR + DM	03/12/2014	VOIE
		DEPENSES			
	2031	Frais d'études	26 000,00	0,00	0,00
20	2033	Frais d'insertions	4 188,00	2 825,85	0,00
20	2041582	Subvent° équipt versée aux autres groupements	200 251,00	93 107,48	259,00
	204182	Subvent° équipt versée autres organ. publics	32 244,00	0,00	0,00
	2111	Terrains nus	2 500,00	0,00	0,00
21	2151	Réseaux de voirie	262 301,00	70 367,40	0,00
21	21532	I.M.O.T. réseaux d'assainissement	4 104,00	4 104,00	0,00
	2158	Autres I.M.O.T.	2 289,00	2 288,88	0,00
23	2315	I.M.O.Ttravaux en cours-	459 500,00	283 060,03	0,00
				TOTAL :	259,00

RECETTES -pour information-1321 Subvention d'équipt transf. Etat & Ets nation. 20 000,00 1 000,00 -334,00 771 947,00 1323 Subvention du Département 66 493,20 0,00 13251 Subvention équipt de grouptFiscalité propre 79 092,00 0,00 668,00 56 000,00 13258 8 000,00 2 258,00 13 Subvention autres groupements 9 000,00 117 850,00 1341 D.E.T.R. 0,00 1342 Amendes de police 0,00 0,00 0,00 1346 Participations pour voirie et réseaux 5 244,00 0,00 0,00 TOTAL : 2 592,00

Détail des chapitres HORS OPERATION

RECETTES							
Chap.	Article	Libellé	Pour mémoire BP + RAR + DM	Réalisations au 03/12/2014	VOTE		
O21		Virement de la section de fonctionnement	92 328,24		21 205,00		
				TOTAL:	21 205,00		

Vue d'ensemble dépenses & recettes

Dépenses

Chap.	Libellé du chapitre	Pour mémoire	Réalisations au	VOTE
ou Op.		BP+RAR+DMB	09/12/2014	VO 1E
	Comptes 20, 21 et 23 individualisés en opérations			
op.10	Espaces verts et environnement	48 513,00	28 264,80	0,00
op.11	Autres bâtiments	60 549,00	52 044,42	0,00
op.13	Mission Locale	149 290,00	55 368,87	0,00
op.14	Centre Louis Aragon	37 789,00	33 862,34	0,00
op.15	Cinéma le Rio	28 866,00	18 284,49	0,00
<u> </u>	Restaurant scolaire	46 099,00	32 042,30	0,00
op.17	Médiathèque	35 579,00	26 821,58	0,00
op.18	Police municipale	18 190,00	0,00	0,00
op.30	Salles municipales	4 269,00	388,80	0,00
op.50	Pôle associatif	14 055,00	12 681,40	0,00
op.60	Pôle enfance	29 183,00	17 105,71	0,00
op.62	Secteur Jeunesse	3 355,00	1 246,66	0,00
op.74	Bâtiments scolaires	17 808,00	14 800,01	-2 152,00
op.76	Hôtel de ville	112 105,00	94 110,87	0,00
op.77	Centre technique municipal	56 461,00	43 069,91	0,00
op.79	Travaux de voirie	993 636,00	455 753,64	-141 605,00
op.791	Travaux de VRD quartier Champ des Vignes	887,00	886,31	0,00
op.80	Opérations foncières	202 018,00	200 817,32	0,00
op.81	Bâtiments sportifs	25 110,00	21 387,10	0,00
	S/s Total	1 883 762,00	1 108 936,53	-143 757,00
	Comptes 20 non individualisés en opérations			
204	Subventions d'équipement versées (art.2042)	4 500,00	4 500,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	1 888 262,00	1 113 436,53	-143 757,00
13	Remboursement de subventions	0,00	0,00	2 810,00
16	Emprunts et dettes assimilées	595 542,73	530 957,10	0,00
020	Dépenses imprévues	12 195,51		-2 810,00
	Total des dépenses financières	607 738,24	530 957,10	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	2 496 000,24	1 644 393,63	-143 757,00
040	Opér.d'ordre de transfert entre sections	26 178,00	4 220,29	0,00
O41	Opérations patrimoniales	108 006,89	108 006,89	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	134 184,89	112 227,18	0,00
	TOTAL	2 630 185,13	1 756 620,81	-143 757,00

D001 résultat reporté	298 541,16	298 541,16
	=	
DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 928 726,29	2 055 161,97

Vue d'ensemble dépenses & recettes

Recettes

Chap.	Libellé du chapitre	Pour mémoire	Réalisations au	VOTE
ou Op.	Recettes individualisées en opérations -pour info	BP+RAR+DMB	09/12/2014	
op.10	Espaces verts et environnement	0,00	0,00	0,00
op.10	Autres bâtiments	0,00	0,00	0,00
op.13	Mission Locale	52 140,00	0,00	0,00
op.14	Centre Louis Aragon	14 416,00	2 351,00	0,00
op.15	Cinéma le Rio	6 020,00	5 999,00	0,00
op.16	Restaurant scolaire	10 657,00	7 007,71	0,00
op.17	Médiathèque	4 956,00	0,00	0,00
op.18	Police municipale	0,00	0,00	0,00
op.30	Salles municipales	0,00	0,00	0,00
op.50	·	0,00	0,00	2 000,00
	Pôle enfance	1 980,00	1 386,00	0,00
op.62		2 150,00	1 520,00	0,00
op.74		0,00	0,00	0,00
	Hôtel de ville	8 638,00	8 176,47	0,00
op.77		0,00	0,00	0,00
op.79	• •	357 972,00	84 493,20	0,00
	Travaux de VRD quartier Champ des Vignes	0,00	0,00	0,00
op.80	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	0,00	0,00	0,00
	Bâtiments sportifs	33 550,00	13 244,15	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées non affectées	1 173 300,00	274 000,00	-145 757,00
	Total des recettes d'équipement		398 177,53	-143 757,00
10	Dotations, fonds et reserves (hors 1068)	258 775,00	243 272,50	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (10)	357 193,16	357 193,16	0,00
13	Fonds affectés à l'équipement (art.1346)	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	-,	-,	5,64
	Produits des cessions d'immobilisations	94 008,94		0,00
U	Total des recettes financières	709 977,10	600 465,66	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	2 375 756,10	998 643,19	-143 757,00
021	Virement de la section de fonctionnement	92 328,24	113010,00	,
040	Opér.d'ordre de transfert entre sections	352 635,06	352 633,22	0,00
041	Opérations patrimoniales	108 006,89	108 006,89	0,00
V 11	Total des recettes d'ordre d'investissement	552 970,19	460 640,11	0,00
	TOTAL	2 928 726,29	1 459 283,30	-143 757,00

Détail des chapitres d'opération d'équipement

Opérations d'équipement modifiées

Chap.	Article	Libellé	Pour mémoire	Réalisations au	V-0-7-5
			BP + RAR + DM	09/12/2014	VOTE
		DEPENSES	-		
	21318	Autres bâtiments publics	6 660,00	0,00	
	21568	Autre matériel et outillage d'incendie et de D.C.	109,00	0,00	0,00
21	2183	Matériel de bureau et d'informatique	349,00	0,00	0,00
	2184	Mobilier	695,00	447,73	0,00
	2188	Autres immos corporelles	2 374,00	1 746,47	0,00
23	2313	Constructions	3 828,00	10 137,75	0,00
				TOTAL :	0,00
		RECETTES -pour information-]		
13	1318	Autres -subv. D'équipements transférables	0,00	0,00	2 000,00
				TOTAL :	2 000,00

	RES				
Chap.	Article	Libellé	Pour mémoire	Réalisations au	VOTE
			BP + RAR + DM	09/12/2014	VOTE
		DEPENSES			
	2031	Frais d'études	4 000,00	3 847,20	-152,00
20	2033	Frais d'insertions	2 000,00	0,00	-2 000,00
	2051	Concessions et droits similaires	439,00	437,93	0,00
	21312	Bâtiments scolaires	2 800,00	2 756,69	0,00
	21568	Autre matériel et outillage d'incendie et de D.C.	283,00	0,00	0,00
21	2183	Matériel de bureau et d'informatique	1 951,00	1 948,16	0,00
	2184	Mobilier	603,00	575,68	0,00
	2188	Autres immobilisations corporelles	6 097,00	5 234,35	0,00
				TOTAL :	-2 152,00

	Opération n° 79 : TRAVAUX DE VOIRIE								
Chap.	Article	Libellé	Pour mémoire	Réalisations au	VOTE				
			BP + RAR + DM	09/12/2014	VOTE				
		DEPENSES							
	2031	0,00	-26 000,00						
20	2033	Frais d'insertions	4 188,00	2 825,85	-1 406,00				
20	2041582	Subvent° équipt versée aux autres groupements	200 510,00	93 107,48	-11 664,00				
	204182	Subvent° équipt versée autres organ. publics	32 244,00	0,00	-13 547,00				
	2111	Terrains nus	2 500,00	0,00	-2 500,00				
21	2151	Réseaux de voirie	262 301,00	70 367,40	0,00				
21	21532	I.M.O.T. réseaux d'assainissement	4 104,00	4 104,00	0,00				
	2158	Autres I.M.O.T.	2 289,00	2 288,88	0,00				
23	2315	I.M.O.Ttravaux en cours-	459 500,00	283 060,03	-86 488,00				
				TOTAL :	-141 605,00				

		RECETTES -pour information-			
	1321	Subvention d'équipt transf. Etat & Ets nation.	19 666,00	1 000,00	0,00
	1323	Subvention du Département	771 947,00	66 493,20	0,00
	13251	Subvention équipt de grouptFiscalité propre	79 760,00	0,00	0,00
13	13258	Subvention autres groupements	53 742,00	8 000,00	0,00
	1341	D.E.T.R.	117 850,00	9 000,00	0,00
	1342	Amendes de police	0,00	0,00	0,00
	1346	Participations pour voirie et réseaux	5 244,00	0,00	0,00
				TOTAL :	0,00

Service comptabilité-finances CM -le : 16-12-2014

BUDGET 2014 : Situation au 05/12/2014 AUTORISATIONS DE PROGRAMME (AP) ET CREDITS DE PAIEMENTS (CP)

Rappel: Mise en place des AP / CP lors du vote du budget primitif 2010.

	AUTORISATIONS DE	PROGRAMME			IMPUTATIONS	PLANIFICATION DES CREDITS DE PAIEMENT (CP)				
	N° et intitulé de l'A.P. Montant de l'A.P.		Opération anticle fenation comice		Budget 2013	Budget 2014		D., J + 201E	0	
	N et intitule de l'A.P.	Montant de l'A.P.			Opération - article - fonction - service	Budget 2013	Inscriptions au BP	Réalisations	Budget 2015	Budgets suivants
	CONCESSION	Montant = 3 294 721€	Op.	238-F8-CTVOI	Avances versées sur commandes	80 000,00	200 000,00	200 000,00	350 000,00	2 664 721,00
6	ET TRAVAUX		80		d'immobilisations corporelles					
	AMENAGEMENT						Révision :	Néant		
	ZAC DU BOIS D'ARGENT									
					TOTAUX CP / Partie OP.N° 80 -OPERAT° FONCIERES-	80 000,00	200 000,00	200 000,00	350 000,00	2 664 721,00
	GIRATOIRE :	Montant = 449 700€	Op.	2031-F8-CTVOI	Frais d'études : Honoraires maîtrise d'œuvre		26 000,00	0,00	26 000,00	
	RN151		79	2033-F8-CTVOI	Frais d'insertion		1 200,00	0,00	1 200,00	
7	Rue de VERDUN			2111-F8-CTVOI	Terrains nus : Acquisitions		2 500,00	0,00	2 500,00	
	Chemin Gd BREUIL			2151-F8- <i>C</i> TVOI	I.M.O.T. : construction du giratoire (? 2015 - 2016)		Révision :	- 29 700€	420 000,00	
					TOTAUX CP / Partie OP.N° 79 -TRAVAUX DE VOIRIE-		29 700.00	0,00	449 700,00	
								,		
						I				
	QUARTIER DU BREUIL :	Montant = 601 200€	Op.	2033-F8-CTVOI	Frais d'insertion		1 200,00	994,00		
	VRD / LOTISSEM+	Révision pour :	79	2315-F8- <i>C</i> TVOI	I.M.O.T. : Travaux VRD et		298 604,00	34 913,00	270 716,00	
	PAVILLONS HLM	pour - 267 965€			Conseil Ingénierie, suivi travaux et contrôle (ORANGE)		1 396.00	0.00	1 401,00	
_	RUE DE BERRY	•					,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	'		
8		soit AP = 333 235€		2041582	Subvent° équipt versées aux autres groupts (SDE18)		0,00	0.00	11 664,00	
				204182	Subvent° équipt versées aux autres orga.publics (ERDF)		0,00	0,00	13 547,00	
								- 265 293€		
							Revision :	- 265 293€		
			<u> </u>		TOTAUX CP / Partie OP.N° 79 -TRAVAUX DE VOIRIE-		301 200,00	35 907,00	297 328,00	
								•		
	ETUDE POUR LA	Montant = 150 000€	Op.	2031-F2-BAT	Frais d'études : Amiante et diagnostic énergétique		4 000,00	3 848,00		
	RECONSTRUCTION	A réviser pour	74	2031-F2-BAT	Frais d'études : Etudes, honoraires				144 000,00	
9	D'UNE ECOLE PRIMAIRE	-152 €		2033-F2-BAT	Frais d'insertion		2 000,00	0,00	2 000,00	
							Révision : -	2 152€		
		soit AP = 149 848€					Nevision .	2 1526		
					TOTAUX CP / Partie OP.N° 74 -BATIMENTS SCOL		6 000,00	3 848,00	146 000,00	
	_,								u	
	Révision g	énérale : - 268 117€					Révision générale	- 297 145€		
	CUMUL DES	4 227 504 €		CUMU	L DES CREDITS DE PAIEMENTS / BUDGET	2 1 . 2212	Budget	2014	2 1 . 22/-	
ΑIJ	AUTORISATIONS DE PROGRAMME					Budget 2013	Inscriptions au BP	Réalisations	Budget 2015	Budgets suivants
	. C. LETT LOTTO DE TROORF			avant révision	4 227 504 €	80 000 00	536 900.00	239 755,00	1 243 028.00	2 664 721.00
				444111 1 64131011	7 227 307 6	00 000,00	330 700,00	207 700,00	2 243 020,00	2 004 /21,00